

Week-end Escapade : ce qui devait arriver.....

Week-end escapade : tout simplement scandaleux

- Comme nous l'avions dénoncé en juillet, cette prestation est inéquitable dans son principe : redistribuer à un peu moins de 200 salariés de la DO un reliquat (156 000€) non consommé de 2013 est choquant. Comme on pouvait s'y attendre les demandes pour les voyages ont été entre 2 et 4 fois supérieures à l'offre selon les destinations.
- Non content de cela, l'amateurisme de la préparation de cette prestation ainsi que le nombre de candidats à ces voyages conduit à élargir le champ des bénéficiaires. **La CGT et SUD ne peuvent se résoudre à refuser des partants répondant aux critères ou à les désigner par un tirage au sort. Le budget va donc être dépassé d'au moins 12 000 €.**
- Notre conseil si vous êtes l'heureux gagnant de cette loterie, soyez bien à l'heure le jour du départ. Les compagnies charter pratiquent systématiquement le surbooking !!!

Rapport Prévisionnel Emploi et Compétences 2014 et Bilan social 2013

- Dernier passage du dossier en CE et restitution du rapport de la Commission. « emploi et métier ». La gestion prévisionnelle des emplois de l'entreprise se résume pour l'essentiel à une gestion de la déflation des effectifs. Pour cela l'entreprise profite de l'aubaine des départs massifs en retraite. Elle ne montre aucune politique volontariste de maintien d'activité et des ressources opérationnelles. La première richesse d'une entreprise étant ses salariés, **nous sommes de fait en train de vivre un appauvrissement du potentiel de développement de notre entreprise.**
- Vote contre. Les élus du CE rejettent ces rapports de façon unanime.

Orientations générales de la formation 2015

- 1^{ère} présentation du dossier. Même si l'entreprise prend le virage du Digital, le présentiel en formation reste prépondérant et le mode privilégié de développement des compétences. Les modules en e-learning se développent mais ils ne dispensent pas du présentiel pour des

misés en situations surtout pour les métiers techniques et de la vente.

- Rappel : les formations DIF « retraite » se font sur le temps de travail. Les formations Hors temps de travail sont bien identifiées sur le portail Anoo (HTT).
- la fin du Droit Individuel à la Formation (DIF) programmée : si le cadre de la réforme est connu l'entreprise n'a pas

encore pris d'orientation ou disposition précise. Les fonctionnaires ne sont pas concernés pas, Le nouveau dispositif Compte Personnel de Formation (CPF) n'est prévu que pour les salariés de droits privés. **Contrairement au DIF, le CPF exclu de fait un grand nombre de formations non directement en lien avec l'activité professionnelle.** Les heures des compteurs seront transférées avec un nouveau plafond à 150



heures au lieu de 120 actuellement. L'entreprise a constitué un groupe de travail dont l'objectif est de définir un mode de fonctionnement qui permette un accès à la formation en fonction des besoins des salariés et non en fonction de leur statut.

La seule chose certaine c'est que nous ne savons pas aujourd'hui comment l'entreprise au 1^{er} janvier 2015 mettra en œuvre ce nouveau dispositif et elle non plus.

Relocalisation du site JJ Bosc

- Dans le cadre du réaménagement de cette zone (Projet Euratlantique), l'entreprise doit libérer au plus tard fin 2017 le site de JJ BOSC

- Des prospections pour un nouveau site sont entamées. Une relocalisation du magasin et équipes nomades est envisagée rive droite sur un lieu qui reste à définir.

- Pour les équipes sédentaires le projet privilégié par l'entreprise est celui qui aura le moins d'impact en terme de transport pour les salariés du site. Cela conduit à orienter son choix vers un nouvel immeuble dans le périmètre de la nouvelle zone Activité. Et cela même si ce choix n'est pas le plus avantageux économiquement pour l'Entreprise. Un problème se posera à propos des places de parking qui ne seront pas aussi nombreuses.

Les élus du CE seront régulièrement tenu informés des évolutions de ce projet.

Vie du CE : le micro c'est cadeau !

- **Les élus décident par 12 voix POUR (CGT, CFDT et FO) ,1 contre (CFE/CGC) et 2 abstentions (SUD) le rachat possible en application d'un pour-**

centage de vétusté annuel, du matériel informatique (ordinateur, imprimante) prêté par le CE aux élus et RS non équipés par l'entreprise. Autant dire pour 1€ symbolique alors que ce matériel pourrait tout à fait servir à la prochaine mandature.

Fermeture des boutiques de Auchan Angoulême et Brive Carrefour

- La fermeture de la boutique Auchan Angoulême : la Direction nous annonce que cette fermeture se fait dans le cadre d'une optimisation du réseau de boutique, mais aucune garantie sur le maintien d'un point de vente à long terme n'est donnée. L'entreprise s'organise pour fermer le 30 décembre, la Générale De Téléphone reprendra l'enseigne courant janvier.

- Même punition pour Brive mais le tissu local est bien moins dense... Nous abandonnons la place aux " partenaires"

- La CFE CGC souligne là une belle occasion ratée et un manque d'ambition, Orange pouvait en intégrant les salariés GDT renforcer les effectifs de la boutique d'Angoulême et assurer sa pérennité et le développement de nos affaires.

- **Nous rappelons ici notre position** : Sous prétexte de réduction des charges fixes des AD, ou de contraintes de gestion d'effectifs, certaines boutiques sont fermées ou remplacées par des boutiques du réseau partenaire.

Mais la justification économique n'est pas forcément pertinente, l'impact « business » étant très mal mesuré. SECAFI, auteur d'un rapport pour le CCUES, souligne au contraire qu'une boutique propriétaire génère plus de valeur ajoutée que les

boutiques des réseaux partenaires. Rien n'assure donc que ces fermetures ou ces substitutions soient finalement gagnantes pour notre entreprise.

- **En revanche, les personnels font les frais des fermetures !**

- recueil d'avis : contre à l'unanimité des élus du CE.

Information/consultation relative à la fermeture du restaurant de Pau Derème

Recueil d'avis : **contre** 12 voix (cgt,cfdt,SUD) et 3 abstentions (FO et CFE/CGC). Nous nous abstenons sur ce point pour deux raisons. Il est illégal qu'un restaurant inter entreprises ne soit utilisé que par une seule entreprise et **la CFE CGC revendique la reprise de la restauration dans le cadre des responsabilités dévolues au CE. C'est ainsi que nous pourrions garantir la meilleure utilisation des sommes destinées aux Activités Sociales et Culturelles dont la restauration fait partie.**

Modification des horaires de la boutique de Limoges Cognac

Projet adopté à l'unanimité des votants (SUD ne participe pas au vote).

Modification des horaires de la boutique de Saint Jean-de-Luz

recueil d'avis : 8 voix contre (CGT et SUD) et 7 abstentions (CFDT, FO et CFE/CGC).

Prochain CE les 17 ; 30 et 31 octobre 2014

Vos représentants CE CFE-CGC :

Sébastien Muller Elu Titulaire 0676730926
Véronique Etienne Elue Suppléante 0608217701
Jérôme Wartel Représentant Syndical 0682595240

Retrouvez la version électronique de cette lettre et toutes les informations de votre établissement : <http://www.cfecgc-orange.org/do-sud-ouest/>

Cadres et non cadres, plus d'infos sur : www.cfecgc-orange.org

Activités Sociales et Culturelles des CE

www.lemelleurdesce.com

nos lettres nationales : Comprendre & Agir et Épargne & actionariat salariés pour vous abonner : info@cfecgc-uns-a-ft-orange.org

nos blogs : www.telecoms-media-pouvoir.net
www.adeas.org

 www.facebook.com/cfecgc.orange
 www.twitter.com/CFECGCOrange